

**LA POLITIQUE DE PROTECTION  
SOCIALE EN MATIERE DE  
COUVERTURE MALADIE : ETAT DE  
MISE EN ŒUVRE**

## **Introduction**

L'extension progressive de la protection sociale à toute la population est un des axes majeurs de la politique sociale du Mali.

L'adoption, respectivement en 2002 et 2004, d'une déclaration de politique nationale de Protection sociale et d'un plan d'actions national d'extension de la protection sociale pour la période 2005-2009 procède de cette volonté.

# **1-La déclaration de politique nationale de protection sociale.**

Elle met en cohérence l'ensemble des orientations ayant pour objet la couverture des risques sociaux que sont principalement : la maladie, la maternité, les accidents de travail, les maladies professionnelles, l'invalidité, le décès, la vieillesse, les charges familiales.

- **Les orientations de la politique nationale de protection sociale :**

- l'extension du champ d'application matérielle et personnelle du système de sécurité sociale ;

- le développement de l'aide et de l'action sociales ;

- le développement de la mutualité et autres mécanismes de protection sociale basés sur la solidarité.

## **2-Le plan d'actions national d'extension de la protection sociale 2005-2009**

Le plan d'actions national d'extension de la Protection sociale pour la période 2005-2009 est un instrument de la déclaration de politique de protection sociale et en constitue la première phase de mise en œuvre.

### **\*Principaux objectifs du Plan d'actions d'extension de la protection sociale**

-Atteindre 15 % de couverture de la population par les systèmes de sécurité sociale (assurances sociales y compris dans le domaine de la maladie) ;

- Atteindre 3 % de couverture de la population par les mutuelles ;
- Couvrir 5% de la population (indigents) par un système d'assistance médicale ;

**NB :** Pour la période 2005-2009 il est donc prévu une couverture totale ( surtout par l'AMO, le RAMED et les mutuelles) d'environ 23% de la population.

Rappelons qu'en 2004 les taux de couverture de La sécurité sociale (INPS et CRM) et de la Mutualité étaient respectivement d'environ 10 % (sans système d'assurance à proprement parler) et 0,6 %.

Il existe quelques facilités accordées par l'Etat et dont l'application effective met en exergue de réelles limites (facilités aux personnes âgées, enfants, femmes en grossesse...)

## **2-Démarche observée pour l'élaboration de la politique de protection sociale et du plan d'actions national d'extension de la protection sociale**

Un processus participatif et concertée entre les différentes parties prenantes marquée par :

- la mise en place d'un conseil d'orientation stratégique de la protection sociale ;
- la mise en place d'une commission de coordination du processus d'élaboration du plan d'actions;

- l'organisation d'ateliers pour l'élaboration du document de politique et du plan d'actions ;
- l'examen et approbation du document de Politique et du plan d'actions par le Conseil d'Orientation stratégique de la protection sociale ;
- l'adoption par le Gouvernement de la déclaration de politique (2002) et du plan d'actions (2004).

### **3-Les différentes réformes et stratégies en cours dans le secteur de la protection sociale en matière de couverture maladie**

**\*L'instauration d'une Assurance Maladie Obligatoire (AMO) au profit des fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités, des travailleurs et des députés (environ 16,3%).**

**\*La mise en place d'un Régime d'Assistance Médicale (RAMED)**  
Elle doit assurer l'accès des personnes indigentes (environ 5% de la population) aux soins de santé. C'est un système non contributif.

## **\*Le développement des mutuelles.**

Il s'agit de promouvoir un système volontaire organisé sur les principes, entre autres, de la solidarité, du fonctionnement démocratique entre les adhérents.

Un dispositif législatif et réglementaire a été déjà mis en place et un certain effort de soutien est consenti par l'Etat et les PTF.

Un règlement a été adopté par l'UEMOA sur les mutuelles sociale au sein des pays membres.

## **4-Rôle et place attendus de la mutualité dans la protection sociale en matière de couverture maladie**

Depuis les années quatre vingt dix : mise en place d'un dispositif législatif et réglementaire.

- Rôle de la mutualité : contribuer, aux côtés d'autres formules, à assurer, à terme, la couverture sociale de toute la population, en particulier dans le domaine de la maladie.

Au regard des réformes en cours (en particulier avec la mise en place de l'AMO et du RAMED).

## 4- SUITE

Le positionnement de la mutualité dans le paysage de la protection sociale pourrait être, de notre avis, le suivant :

-l'offre de prestations **au premier franc** pour les catégories non couvertes par l'AMO et le RAMED (environ 70% de la population) ;

-l'offre de prestations par une démarche **complémentaire** pour les catégories visées par l'AMO et le RAMED.

## 5-Quelques indicateurs liés à la mise en œuvre de la politique de protection sociale (entre 2004 et 2008)

**\*Mutualité (prestations santé) :**

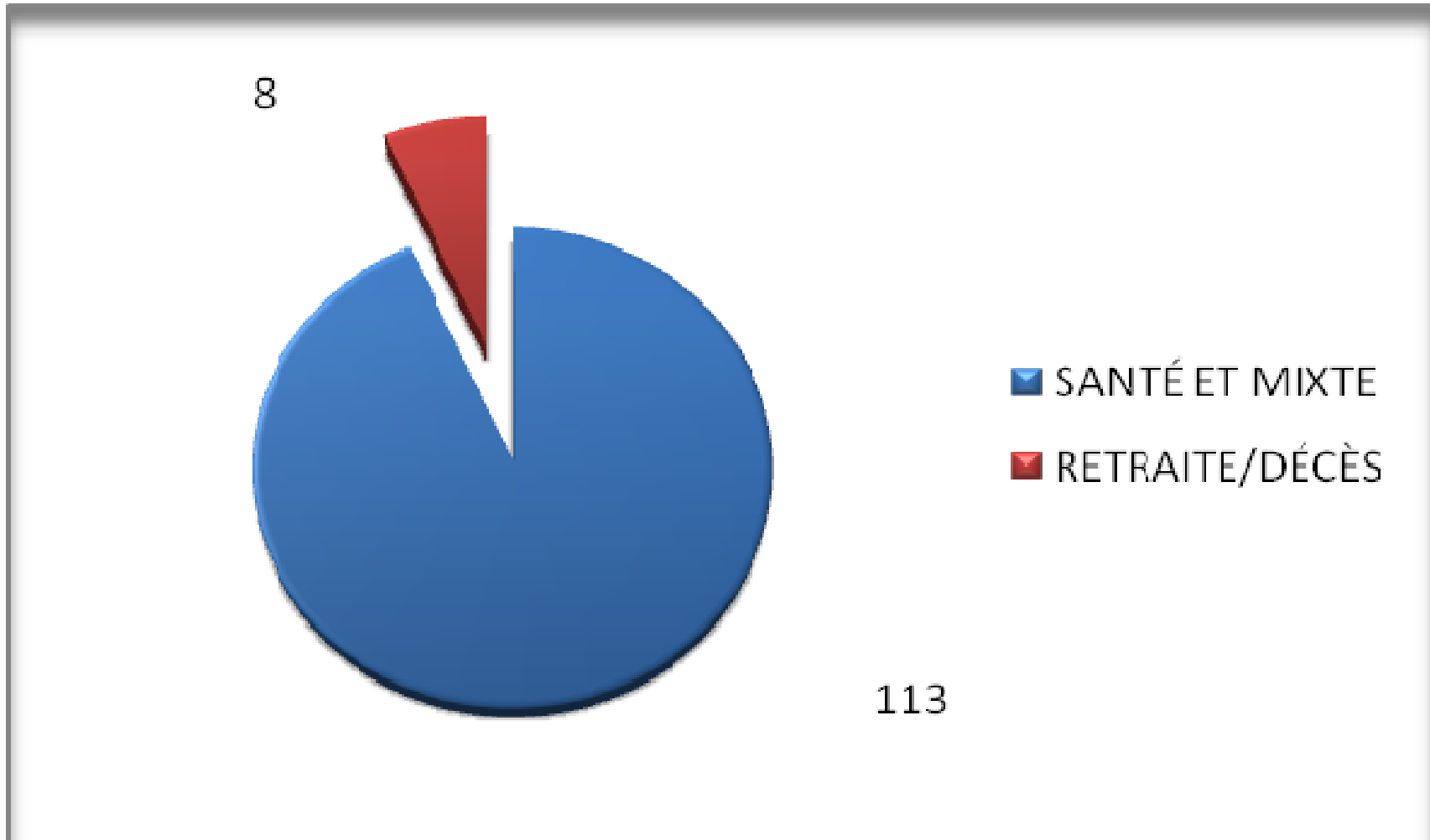
	<b>2004</b>	<b>2008</b>
<b>Nombre mutuelles</b>	<b>44</b>	<b>113</b>
<b>Nbre d'adhérents</b>	<b>23.344</b>	<b>76.667</b>
<b>Nbre de personnes couvertes</b>	<b>67.347</b>	<b>244.028</b>
<b>Pourcentage population couverte</b>	<b>0,6 %</b>	<b>1,9%</b>

NB : Le taux de couverture pour toutes prestations confondues est d'environ 2,6 %.

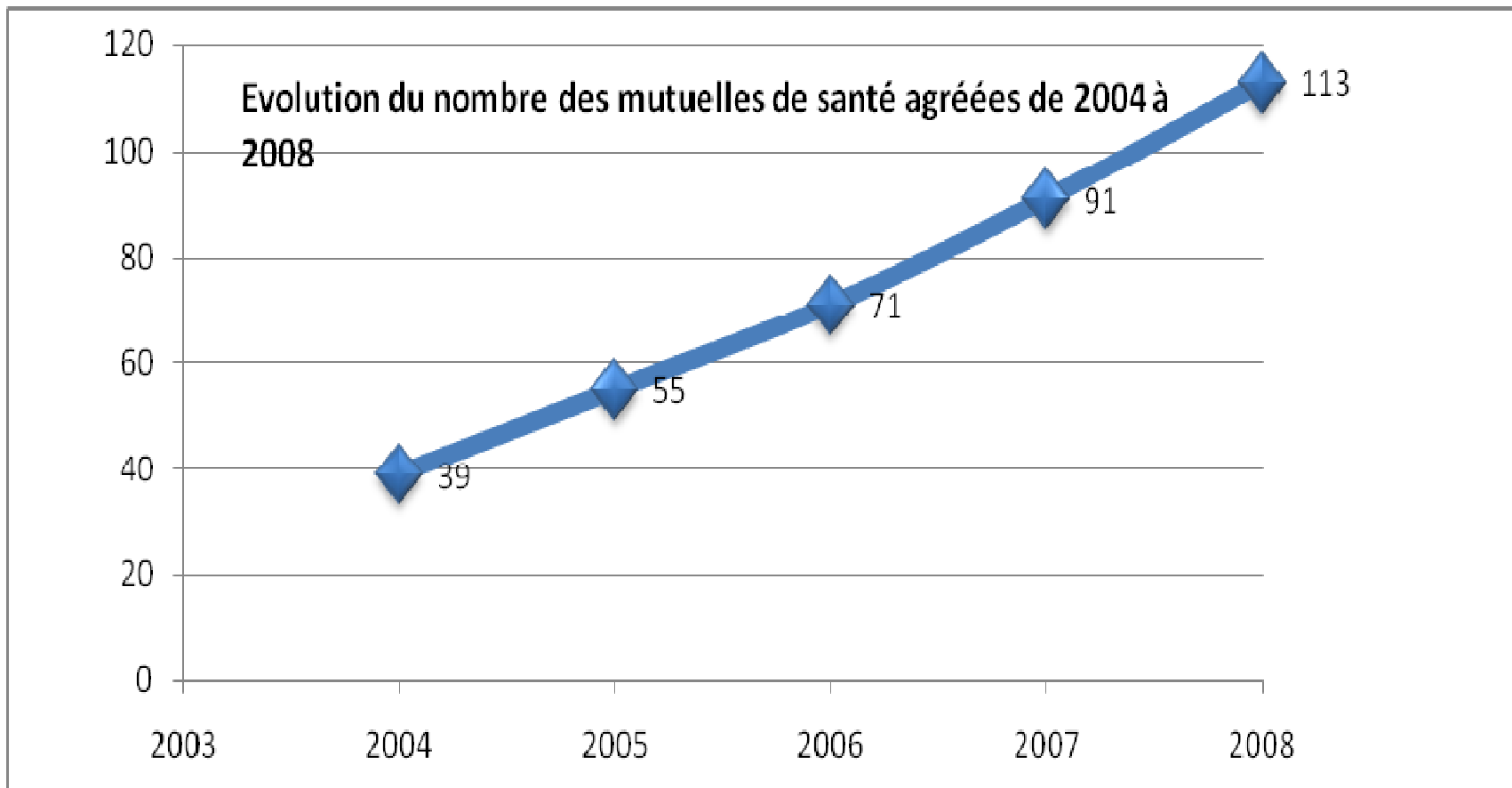
## **Répartition des Mutuelles de Santé par type de prestations**

Type de prestation	Nbre de mutuelle	NBRE d'adhérents	Nbre bénéficiaire
Santé mixte	113	76.667	244.028
Retraite /Décès	08	16.472	89.051
<b>TOTAL</b>	<b>121</b>	<b>93.139</b>	<b>333.079</b>

# Répartition des mutuelles agréées par types de prestation

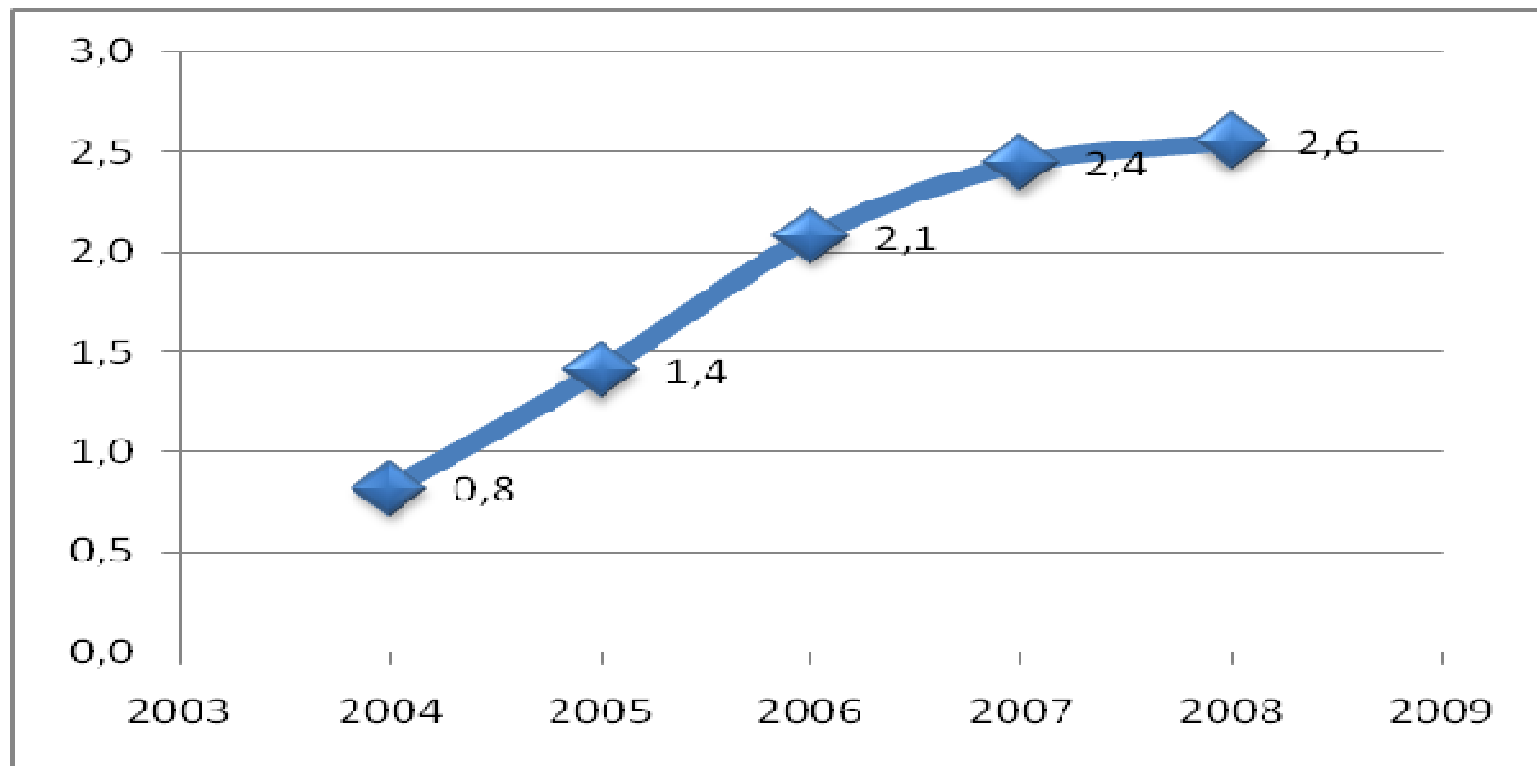


# Evolution du mouvement mutualiste de 2004 à 2008

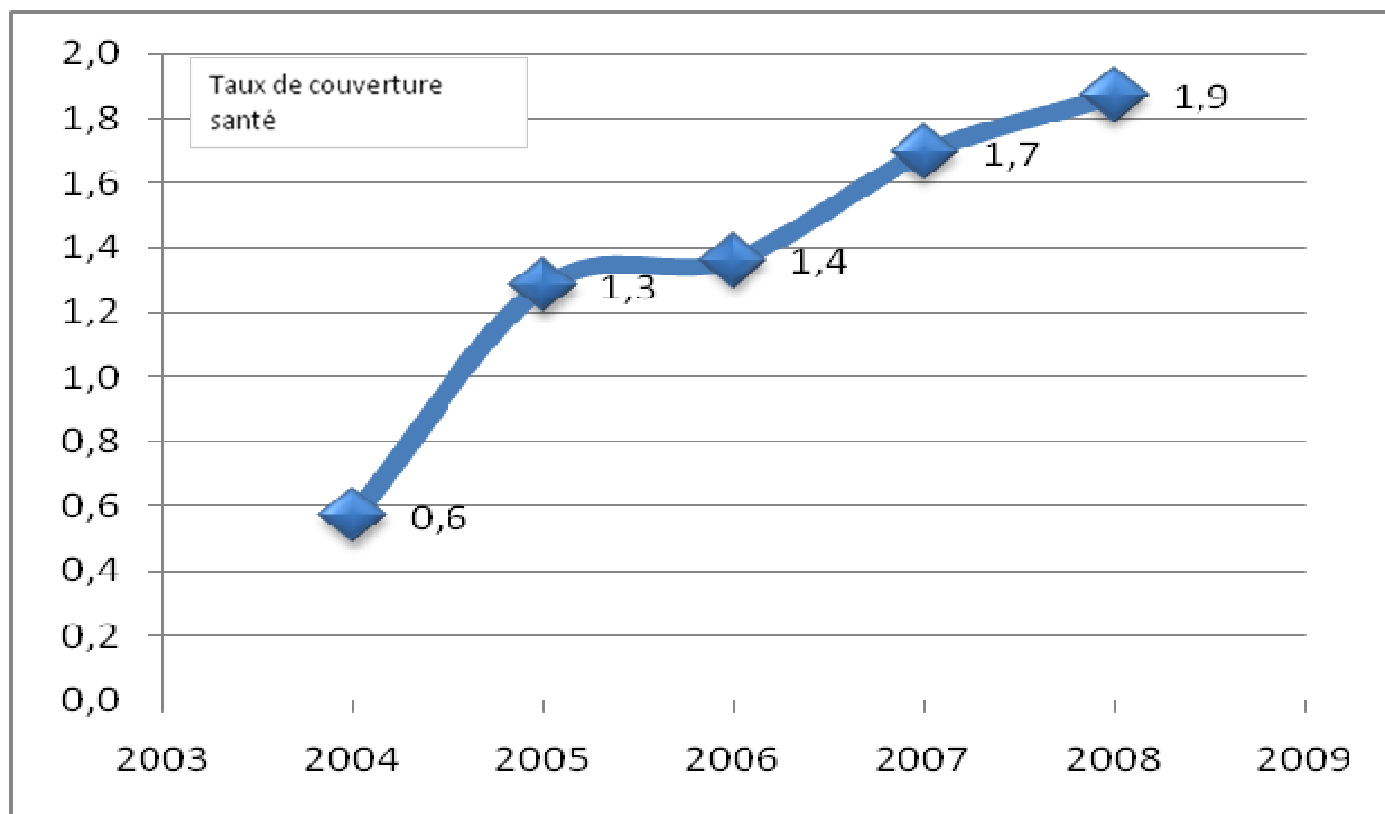


# Evolution du Taux de Couverture de La Population par les Mutuelles

(Toutes prestations confondues)



# Evolution du Taux de Couverture de la Population par les Mutuelles de Santé



## **\*Assurance Maladie Obligatoire (AMO)**

Le processus de mise en place de l'AMO est en cours.

Les cotisations et les prestations démarreront en 2010.

Elle couvrira **1.954.733 personnes** (soit

Environ 16,3% de la population) pour **317.852**

**cotisants.**

## **\*Régime d'Assistance Médicale (RAMED)**

Le processus de mise en place, à l'instar de l'AMO, est en cours.

Il couvrira environ **597.853 personnes** (environ 5% de la population).

*NB : Les statistiques sur les diverses facilités ne sont pas prises en compte dans les données présentées.*

## **6-Principales difficultés et limites liées à la généralisation de la mutualité**

Malgré la mise en place, à partir de 1996, d'un dispositif législatif et réglementaire relativement étoffé le développement des mutuelles s'opère à un rythme jugé largement en deçà des besoins de couverture sociale de la population en matière de santé.

Cela est dû principalement à :

-l'insuffisance des ressources et stratégies devant permettre de développer des programmes volontaristes pour une large couverture de la population par les mutuelles.

## 6- SUITE

Cela interpelle et l'Etat et les PTF car nous demeurons convaincus que les taux d'utilisation des services de santé ne pourront être significativement améliorés que si l'offre de services de santé est accompagnée d'une bonne organisation de la demande de services de santé (entre autres par les mutuelles) ;

- certaines pesanteurs d'ordre socio-culturel, socio-historique et socio-économique ;
- les contraintes et limites liées au caractère volontaire de la mutualité ;

## **Conclusion**

La mutualité en tant qu'outil pour l'extension de la protection sociale constitue un axe indéniable de la politique nationale de protection sociale.

Les leçons tirées de plus d'une décennie sont à présents suffisantes pour en appeler à ouvrir des chantiers d'innovations afin de permettre d'imprimer une dynamique plus porteuse quand, entre autres, à l'amélioration progressive et plus significative du taux de couverture de la population.

## **Conclusion (suite)**

A cet égard, les pistes de réflexions sont en cours au sein du MDSSPA pour renforcer l'accompagnement de l'Etat et des PTF.

Il s'agit d'adopter une stratégie innovante et volontariste qui renforce profondément l'accompagnement de l'Etat et des PTF.